

Un grand plan de relance de la production hydroélectrique française

Par *admin*

Créé le 01/08/2008 - 23:00

Un grand plan de relance de la production hydroélectrique française

Vendredi, 01/08/2008 - 22:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

•

- [Tweeter](#)

•

•

0 avis :



[zoom](#)

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, a présenté, le 23 juillet, un grand plan de relance de la production hydroélectrique française. Ce plan constitue la première étape de l'exercice de programmation énergétique pour 2020 élaboré dans le droit fil des conclusions du Grenelle Environnement et que Jean-Louis BORLOO présentera devant le Parlement avant fin 2008.

Le ministre souhaite que la France aille jusqu'au bout de son potentiel dans chaque filière d'énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables d'ici 2020. Avec une production annuelle de 70 térawatts-heure par an et une puissance installée de 25 000 MW, l'hydroélectricité constitue la première source d'électricité renouvelable en France. Sa part dans la production nationale d'électricité est de 12 %. Notre pays dispose ainsi du 2ème parc installé en Europe (après la Norvège).

En France on compte environ 1.700 petites installations sous le régime de l'autorisation pour une puissance de l'ordre de 1 000 MW et environ 400 concessions qui représentent une puissance de 23 500

MW (95 % de la puissance électrique). A titre de comparaison, la puissance nucléaire installée est de 63 000 MW.

A l'horizon 2020, l'hydroélectricité présente un potentiel supplémentaire de développement de 7 TWh par an (environ 1,5 % de notre consommation totale d'électricité prévue en 2020) an et de 2 500 MW de puissance de pointe, ce qui représente 10 % d'énergie renouvelable produite par an en plus.

Le premier volet porte sur l' autorisation de mise en concurrence des concessions à partir de 2012. Le plan de relance prévoit en effet le renouvellement des concessions des 400 plus grands barrages français. Les candidats à l'exploitation devront impérativement répondre à trois exigences :une exigence absolue de sécurité des installations, d'efficacité énergétique afin d'exploiter au maximum le potentiel de production des barrages français et d'exemplarité en termes de qualité des eaux, de respect de l'environnement et des écosystèmes

Le deuxième volet prévoit un soutien massif de l'Etat aux investissements effectués dans les barrages, conformément aux engagements du Grenelle Environnement. Les objectifs sont d'augmenter nos capacités de production et de renforcer la sécurité de notre alimentation en électricité.En effet, l'électricité hydraulique est la seule forme de stockage d'électricité à grande échelle. Le but est de développer les stations de pompage (STEP) pour assurer une alimentation stable en période de pointe sans recourir aux centrales à fioul.

Le troisième volet consiste à reconquérir la qualité des eaux des fleuves et des rivières français. Jean-Louis BORLOO annoncera ce plan de reconquête à la rentrée.

[MEEDDAT](#)

Noter cet article :

Recommander cet article :

-
- [Tweeter](#)
-

- **Nombre de consultations :** 191
- **Publié dans :** [Géologie & Géophysique](#)
- **Partager :**
 - [Facebook](#)
 - [Viadeo](#)
 - [Twitter](#)
 - [Wikio](#)

[Géologie & Géophysique](#)

URL source: <https://www.rtflash.fr/grand-plan-relance-production-hydroelectrique-francaise/article>